

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

Le Comité des Experts Statutaire



**RAPPORT DU SOUS-COMITE DES EXPERTS CHARGE DE L'EXAMEN
DES DOSSIERS DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

Ouagadougou, 27 – 31 mai 2019

Ouagadougou, le 31 mai 2019

JA

W

Du 27 au 31 mai 2019, s'est tenue, à Ouagadougou (Burkina Faso), la réunion du Sous-Comité des Experts chargé de l'examen des dossiers de la surveillance multilatérale.

Les travaux ont été dirigés par le bureau composé de :

Président : **Monsieur Abdou Rafiou BELLO** (République du Bénin)
1^{er} Rapporteur : **Monsieur Tassiou ALMADJIR** (République du Niger)
2^{ème} Rapporteur : **Madame Oumy Ndiaye SARR** (République du Sénégal).

Ont participé aux travaux, les représentants de tous les Etats membres de l'Union, de la Commission de l'UEMOA et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour adopté a comporté les points ci-après :

1. **Examen du projet de Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale de juin 2019 et du projet de Décision relative au programme pluriannuel de convergence réaménagé du Niger au titre de la période 2019-2023 ;**
2. **Examen du projet de recommandation relative aux orientations de politique économique aux Etats membres de l'Union, au titre de l'année 2020 ;**
3. **Divers.**

Le présent rapport résume les exposés de la Commission, les discussions et les conclusions des travaux.

1. Examen du projet de Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale de juin 2019 et du projet de Décision relative au programme pluriannuel de convergence réaménagé du Niger au titre de la période 2019-2020

1.1. Présentation de la Commission

Après un aperçu sur l'environnement économique international, la Commission a fait le point sur la situation économique et financière de l'Union en 2018 et les perspectives pour l'année 2019.

1.1.1 Environnement économique international

Selon les estimations du FMI publiées en avril 2019, la croissance de l'économie mondiale a enregistré un léger fléchissement à 3,6% en 2018, après 3,8% en 2017, en liaison avec les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, la baisse de la confiance des chefs d'entreprise et le durcissement des conditions financières. Compte tenu du ralentissement de l'activité au second semestre de 2018 et au

premier semestre de 2019, la croissance mondiale se situerait à 3,3% en 2019 et à 3,6% en 2020.

Dans les pays avancés, la croissance s'est située à 2,2% en 2018, contre 2,4% en 2017. Ce ralentissement est lié à une combinaison de facteurs qui ont pesé sur l'activité dans la plupart des pays, à l'exception des Etats-Unis où l'activité économique a été plus dynamique. La croissance continuerait de ralentir à 1,8% en 2019 et 1,1% en 2020.

Dans la zone euro, la croissance est passée de 2,4% en 2017 à 1,8% en 2018, en raison de la baisse de confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise, des incertitudes entourant la politique budgétaire, de la faiblesse des échanges au sein de la zone et des craintes croissantes concernant un Brexit sans accord qui ont freiné l'investissement. Cette tendance baissière se poursuivrait en 2019 pour l'ensemble de la zone avec un taux de croissance projeté à 1,3% avant une légère accélération à 1,5% en 2020.

La croissance dans les pays émergents et les pays en développement a fléchi en passant de 4,8% en 2017 à 4,5% en 2018. Cette décélération continuerait en 2019, le taux de croissance étant projeté à 4,4%.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est située à 3,0% après 2,9% en 2017 et s'accélérerait pour atteindre 3,5% en 2019, puis 3,7% en 2020. Au Nigeria, la croissance a plus que doublé en 2018, ressortant à 1,9% après 0,8% en 2017, grâce notamment au dynamisme du secteur pétrolier, dans un contexte de remontée progressive des prix du brut. Le taux de croissance atteindrait 2,1% et 2,5% en 2019 et 2020, respectivement. En revanche, en Afrique du Sud, l'activité a ralenti avec un taux de croissance estimée à 0,8% contre 1,4% en 2017. Une reprise est attendue en 2019 et 2020 avec une croissance projetée de 1,2% et 1,5%, en tenant compte de l'incertitude un peu moins grande après les élections de mai 2019.

L'inflation globale s'est accélérée tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, la hausse des prix s'est située à 2,0% en 2018, contre 1,7% en 2017, mais elle fléchirait à 1,6% en 2019. Dans les pays émergents et les pays en développement, hors Venezuela, l'inflation est passée de 4,3% en 2017 à 4,8% en 2018. Elle se situerait à 4,9% en 2019. Les perspectives de l'inflation reflètent, pour l'essentiel, les perspectives de croissance et de cours des produits de base.

Sur le marché des matières premières, l'indice des cours des produits de base établi par le FMI a baissé de 6,9% entre août 2018 et février 2019. Dans un contexte marqué par une forte instabilité, les cours de l'énergie ont, en accusant une chute sensible de 17,0%, tiré cette baisse, tandis que ceux des métaux de base ont augmenté, les tensions commerciales et la faiblesse de l'activité en Chine étant plus que compensées par des perturbations de l'offre.

Sur les marchés des changes, malgré le repli observé sur les trois derniers trimestres, la monnaie européenne s'est appréciée par rapport aux principales devises en 2018. Les hausses les plus significatives ont été enregistrées face au

dollar des Etats-Unis (+4,6%), au franc suisse (+4,0%) et au yen japonais (+3,1%). L'appréciation a été moins forte face à la livre sterling (+1,0%) et au renminbi chinois (+2,4%).

Sur le marché ouest-africain, le franc CFA a continué, en 2018, de se renforcer par rapport aux monnaies de la sous-région. Les appréciations les plus fortes ont été relevées vis-à-vis du dollar libérien (+31,9%) et du leone sierra-léonais (+14,6%). Les hausses ont été moins fortes vis-à-vis du cedi ghanéen (+9,6%), du dalasi gambien (+7,5%), du naira nigérian (+4,0%) et du franc guinéen (+3,0%).

1.1.2 Situation économique et financière de l'Union

En 2018, l'activité économique de l'Union a enregistré un taux de croissance de 6,6% comme en 2017. Dans l'ensemble, tous les Etats membres ont enregistré de bonnes performances, en relation avec la bonne tenue de l'activité économique qui a bénéficié de l'évolution favorable de l'agriculture, du dynamisme des BTP et du maintien des performances au niveau des transports et communications. Le dynamisme du secteur primaire est en rapport avec les efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres et des conditions climatiques relativement favorables. Au niveau des BTP, les performances sont liées à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures. Le bon comportement des transports s'explique par la modernisation des infrastructures portuaires et celui des communications est dû aux différentes innovations des sociétés de télécommunication et à la promotion de nouveaux produits. Par pays, le taux de croissance en 2018 se présente comme suit : **Bénin (6,7%), Burkina Faso (6,6%), Côte d'Ivoire (7,4%), Guinée-Bissau (3,8%), Mali (4,9%), Niger (6,5%), Sénégal (6,7%) et Togo (4,9%)**.

Pour 2019, il est attendu un taux de croissance de 6,7%. Par pays, le taux de croissance en 2019 se présenterait comme suit : **Bénin (7,6%), Burkina Faso (6,1%), Côte d'Ivoire (7,5%), Guinée-Bissau (5,0%), Mali (5,0%), Niger (6,3%), Sénégal (6,9%) et Togo (5,1%)**. Toutefois, des risques liés, notamment à la crise sécuritaire dans la zone du sahel ainsi que les revendications corporatives et syndicales dans presque tous les Etats membres constituent de réelles menaces.

En 2018, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte caractérisé par une évolution modérée des prix. Cette situation est en rapport avec la bonne production céréalière enregistrée en 2017 dans plusieurs Etats membres et les mesures prises par les Gouvernements pour un meilleur approvisionnement des marchés en produits agricoles. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,9% contre 1,1% en 2017. Pour 2019, la norme communautaire de 3% maximum devrait être respectée par l'ensemble des Etats.

Au niveau des finances publiques, la situation a été caractérisée en 2018 par une réduction du déficit budgétaire. En effet, le déficit global hors dons est ressorti à 6,1% du PIB contre 6,5% en 2017 tandis que le déficit global dons compris s'est établi à 4,0% contre 4,3% en 2017. Les recettes totales ont progressé de 4,0% pour

représenter 17,7% du PIB contre 18,3% en 2017, portées par les recettes fiscales, en hausse de 4,9%. Le taux de pression fiscale est ressorti à 15,3% en 2018 contre 15,7% en 2017. Les recettes non fiscales ont régressé de 2,5% pour représenter 2,1% du PIB contre 2,3% en 2017.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils ont progressé de 3,3% pour représenter 23,8% du PIB contre 24,8% en 2017. Cette évolution a été portée par les dépenses courantes en hausse de 6,1%. La progression des dépenses courantes est principalement imputable aux dépenses salariales en hausse de 8,8% et au paiement des intérêts servis sur la dette publique qui ont augmenté de 19,0%. Les dépenses en capital ont progressé de 0,5%.

En 2018, le taux d'endettement de l'Union est ressorti à 48,7% contre 45,5% en 2017. En 2019, la part des recettes publiques consacrée au service de la dette est relativement importante et représente plus du tiers des recettes totales dans cinq Etats membres. Malgré la réduction de ce taux qui passerait à 47,8% en 2019, il convient de noter que le service de la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs Etats membres pour représenter plus de 50% du service de la dette publique totale.

Pour 2019, le déficit global hors dons représenterait 5,2% du PIB contre 6,1% en 2018. Quant au déficit global, il ressortirait à 2,9% du PIB contre 4,0% en 2018. Les recettes totales progresseraient de 14,2% pour représenter 18,5% du PIB contre 17,7% en 2018. Cette hausse serait portée par les recettes fiscales qui augmenteraient de 17,8% induisant un taux de pression fiscale de 16,5%. Les recettes bénéficieraient des mesures d'élargissement de l'assiette, du renforcement des contrôles et de l'interconnexion des régies. Les recettes non fiscales, quant à elles, seraient en baisse de 7,2%. Les dons progresseraient de 18,1% après celle de 5,1% enregistrée en 2018 pour représenter respectivement 2,3% et 2,1% du PIB nominal.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 8,5% pour représenter 23,7% du PIB. Cette évolution serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 20,0%. L'augmentation attendue de la masse salariale serait de 9,4% et celle des paiements au titre des intérêts sur la dette de 15,5%. L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques.

La situation extérieure de l'Union s'est caractérisée en 2018 par un solde global excédentaire de 1.142,5 milliards, après un excédent de 304,1 milliards un an plus tôt. Cette consolidation des équilibres extérieurs serait liée à l'amélioration des entrées nettes de ressources au titre des comptes de capital et financier, qui ont plus que compensé les effets de la dégradation du compte courant. Le déficit du compte courant s'accroîtrait de 10,2%, pour ressortir à 4.470,2 en 2018, en raison de la dégradation du solde de la balance des biens. Le déficit commercial s'est aggravé,

en en liaison avec une progression des importations (+8,3%) plus forte que celle des exportations (+4,3%).

Le besoin de financement s'établirait à 3.109,8 milliards, en hausse de 9,4% par rapport à l'année précédente. Ce besoin serait couvert à hauteur de 129,2%, contre 116,6% en 2017, par des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, qui sont en progression de 21,2% en un an. La progression notable du compte financier en 2018 est imputable aux émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour un montant net de 2.010,9 milliards de FCFA. La consolidation du compte financier a été également confortée par l'augmentation des tirages publics (+26,5%), notamment au Bénin.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2018, comparée à celle à fin décembre 2017, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures. En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 12,4%, pour ressortir à 27.717,1 milliards. Les dépôts se sont accrus de 2.574,1 milliards ou 13,6% et la circulation fiduciaire a augmenté de 493,2 milliards ou 8,5%.

En matière de convergence, en 2018, aucun Etat n'a respecté l'ensemble des critères de premier rang. S'agissant spécifiquement du critère clé, il a été respecté par le Togo qui est le seul Etat membre à ne pas respecter le critère relatif au taux d'endettement. Au titre des critères de second rang, le critère relatif à la masse salariale a été respecté par deux Etats membres (le Niger et le Sénégal). Quant au critère relatif au taux de pression fiscale, il n'a été respecté par aucun Etat membre. En 2019, les prévisions indiquent que tous les Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang.

Pour parvenir à la consolidation budgétaire en 2019, comme prévu par le Pacte de convergence, il importe que les Etats membres mettent en œuvre des stratégies d'accélération de la croissance économique tout en veillant à une bonne gestion des finances publiques, et en accordant une attention particulière aux investissements structurants.

Des réformes et actions individuelles et communautaires devraient favoriser le passage vers des économies plus diversifiées d'une part, et d'autre part, améliorer le niveau et la qualité de la production agricole pour répondre aux défis d'autosuffisance alimentaire et de transformation structurelle. Aussi, les orientations de politique économique pour l'année 2020 portent sur la diversification des économies des Etats membres de l'UEMOA.

1.2. Discussions d'ordre général

Les préoccupations du Sous-Comité ont principalement porté sur les points suivants :

- Le passage à la phase de stabilité en 2020, l'horizon de convergence fixé dans le pacte étant l'année 2019 ;

- Les mauvais résultats en matière de convergence ;
- L'actualisation des taux d'inflation conformes à la nouvelle année de base 2014.

Le Sous-Comité s'est interrogé sur la probabilité de passage en phase de stabilité en 2020 au vu des résultats en matière de convergence en 2018, aucun Etat ne respectant l'ensemble des critères de premier rang. La Commission de l'UEMOA a informé le Sous-Comité qu'une étude sur l'évaluation du dispositif, des politiques et des performances en matière de convergence dans l'UEMOA est en cours.

A la suite des échanges, et sur la base des dispositions du Pacte, le Sous-Comité a noté que les conditions d'accès à la phase de stabilité en 2020 ne sont pas respectées, en ce qui concerne les dispositions relatives à la durabilité. Pour ce faire, il aurait fallu qu'une masse critique respectât les critères de premier rang en 2017 et en 2018, ce qui n'est pas le cas.

De ce fait, pour la poursuite de l'exercice de la surveillance multilatérale après 2019 en attendant l'adoption de nouveaux textes, le Sous-Comité, en se fondant sur les dispositions du Pacte, a conclu que les Etats membres doivent continuer à produire les programmes pluriannuels. Ainsi, en attendant la définition d'un nouvel horizon, les programmes 2020-2024 seront élaborés avec l'année 2020 comme horizon de convergence.

S'agissant des performances en matière de convergence, le Sous-Comité a relevé le rythme de dégradation de certains critères tels que le taux d'endettement, le ratio masse salariale en pourcentage des recettes fiscales et le taux de pression fiscale. Il a souligné la nécessité d'une plus grande implication des autorités politiques pour de meilleurs résultats.

Par ailleurs, le Sous-Comité a souligné les difficultés d'appréciation et de comparaison de certains critères, du fait que certains Etats membres n'ont pas encore procédé aux travaux de changement de base de leur Produit Intérieur Brut (PIB). Il les exhorte en conséquence à accélérer les travaux de rebasage.

Il a également invité la Commission à accélérer les travaux d'harmonisation des agrégats relatifs à la masse salariale et au taux de pression fiscale.

Pour ce qui est du taux d'inflation, le Sous-Comité a été informé des travaux de changement d'année de base de l'indice des prix et de l'élargissement de sa couverture au niveau national. La conséquence de cette migration est que tous les Etats membres ne sont pas au même niveau d'élaboration de ces indices, en particulier pour ce qui concerne l'année 2017. Par ailleurs, le Sous-Comité a rappelé que la production et la publication des indices de prix à la consommation restent sous la responsabilité des INS.

1.3. Principaux points d'échanges relatifs à l'examen de l'évolution économique et financière des Etats membres

La Commission a fait une présentation de la situation économique et financière de chaque Etat membre. A la suite de celle-ci, les représentants des Etats ont jugé que l'analyse faite est globalement conforme aux rapports transmis.

Par pays, les échanges ont porté sur les points suivants :

Bénin

- **Les facteurs explicatifs de la forte production du coton en 2018**

Pour la campagne 2018-2019, la production cotonnière pourrait s'afficher à plus de 700.000 tonnes selon l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) contre une estimation initiale de 597.986 tonnes, soit une augmentation de 17,1%. Ce niveau de production serait possible grâce aux efforts fournis par le Gouvernement à travers notamment : (i) la qualité des semences en intrants mises à disposition à temps ; (ii) l'augmentation du nombre de producteurs (214.065 exploitations en 2018 contre 166.644 en 2017, soit une hausse de 28,5%) ; (iii) un encadrement plus efficient avec un effectif maîtrisé d'agents d'encadrement ; (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

- **La faiblesse de la pression fiscale en dépit de la forte croissance économique et des mesures prévues**

La faiblesse du taux de pression fiscale s'explique notamment par la part prépondérante du secteur informel dans l'économie béninoise. Toutefois, la délégation du Bénin a fait noter que les réformes en cours pour la mobilisation continue et plus accrue des recettes ont commencé par porté leurs fruits. Ainsi, en 2018, les recettes fiscales ont connu une augmentation de 13,8% passant de 712,8 milliards en 2017 à 811,4 milliards. Pour 2019, elles croîtraient de 15,0% en se situant à 933,2 milliards.

Burkina Faso

- **La forte baisse de la production de coton en 2018**

La forte baisse de la production de coton en 2018 est expliquée par la baisse des superficies emblavées de 26,5% suite à l'abandon de l'activité par certains cotonculteurs et l'installation tardive de la saison des pluies, couplés à des poches d'inondations, de sécheresses et des attaques parasitaires, ce qui a impacté négativement les rendements. En outre, les difficultés rencontrées au niveau de l'encadrement des producteurs et les remous sociaux expliquent également la contre-performance de la filière coton.

- **La forte progression des intérêts sur la dette publique**

La forte progression des intérêts sur la dette publique en 2018 est liée à sa composante dette intérieure. En effet, la dette intérieure a connu un accroissement de 37,9% entre 2017 et 2018. Cet accroissement s'explique principalement par le recours de plus en plus important au marché financier régional (émissions d'emprunts obligataires et Bons du Trésor).

- **La réduction du déficit global des finances publiques en 2018**

Le déficit budgétaire s'est établi à 4,8% du PIB en 2018 contre 7,8% du PIB en 2017. Cette nette amélioration est justifiée par les bonnes performances enregistrées au niveau de la mobilisation des recettes (+10,3%) et la légère contraction des dépenses totales (-0,9%).

Côte d'Ivoire

- **La faible progression des recettes fiscales en 2018 en dépit du dynamisme de l'activité économique**

Le ralentissement observé dans l'évolution des recettes fiscales en 2018 (6,1% contre 8,8% en 2017) est le fait des recettes de porte. En effet, les recettes fiscales intérieures ont connu une accélération (9,2% contre 9,0% en 2017) alors que les recettes de porte ont ralenti (1,6% contre 7,3% en 2017) du fait de la baisse des recettes sur le cacao et une contreperformance sur les autres Droits Uniques de Sorties (DUS) (cola, karité, diamant et bois).

- **La forte progression des intérêts sur la dette publique**

Les intérêts sur la dette publique ont progressé de 14,4% en 2018 tirés essentiellement par la composante extérieure. En effet, les intérêts sur la dette extérieure ont augmenté de 29,7% alors que ceux sur la dette intérieure ont augmenté de 1,2%. Cette hausse importante des intérêts sur la dette extérieure est principalement due aux intérêts des eurobonds (+21,8%) qui constituent par ailleurs, environ 77% des intérêts sur la dette extérieure.

Guinée-Bissau

- **La forte dépendance de la croissance de l'économie de la filière cajou**

Ce phénomène s'explique par le fait que jusqu'ici, le secteur du cajou est le seul secteur qui est prépondérant et mieux suivi dans toute la chaîne, de la production jusqu'à la commercialisation. C'est le principal produit d'exportation qui est une importante source de recettes. Des mesures sont en cours pour permettre une diversification de l'économie et réduire sa dépendance vis-à-vis de la filière cajou.

- **La progression de la masse salariale**

La progression de la masse salariale s'explique par les mesures prises par le Gouvernement à la suite des revendications des syndicats. Le salaire minimum a été

Ca

fixé à cinquante mille Francs contre trente mille auparavant et certains ajustements ont eu lieu dans les différentes catégories au dernier trimestre de 2018.

Mali

- **La forte baisse du taux de pression fiscale en 2018**

La baisse du taux de pression fiscale en 2018 (11,8% contre 15,2% en 2017), s'explique d'une part, la chute du niveau de recouvrement dans les régions touchées par la crise sécuritaire suite à la baisse des activités dans ces zones et la contrebande, d'autre part, par la baisse de la contribution de certaines sociétés.

- **La forte baisse des recettes non fiscales en 2018**

La forte baisse des recettes non fiscales en 2018 par rapport à 2017 s'explique par les recettes exceptionnelles de la troisième licence du troisième opérateur de téléphonie mobile de 80 milliards de FCFA en 2017. La quatrième licence attendue en 2018 n'a pas été effective, ce qui explique la baisse de 58,2% observée en 2018. Toutefois, les recettes issues de la quatrième licence sont programmées pour 2019.

- **L'évolution de la production du coton, des céréales et de l'or en 2017 et 2018**

La production du coton est passée de 726 mille tonnes en 2017 à 700 mille tonnes en 2018, soit une baisse de 3,9%. Quant à l'or, sa production s'est améliorée en 2018 de 1,2% par rapport à 2017 grâce au démarrage des activités de nouvelles sociétés minières. Enfin, les céréales ont connu une augmentation de 1,4% en 2018 par rapport à 2017 en passant de 9 millions de tonnes à 9,125 millions de tonnes.

Niger

- **Les facteurs explicatifs du niveau élevé du taux de croissance économique sur la période du programme**

Depuis quelques années, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions visant à neutraliser les effets négatifs des aléas climatiques. La stratégie visait à assurer une croissance de la production agricole d'au moins 6,5% en moyenne sur la période sous revue à travers les investissements dans le cadre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et les projets structurants appuyés par le Millénum Challenge Corporation (MCC). La croissance serait, par ailleurs, soutenue par l'augmentation d'environ 46% de la production du pétrole brut en 2022, qui passerait de 20.000 barils/jour à 70.000 barils/jour, la poursuite des infrastructures dans différents domaines et la transformation structurelle de l'économie à moyen et long termes. Ces principaux facteurs devraient se traduire par un taux de croissance du PIB réel qui passerait de 6,3% en 2019 à 6,0% en 2020, 5,6% en 2021 pour atteindre 11,9% en 2022 et se fixer à 6,8% en 2023, soit un rythme annuel moyen de 7,1%.

Sénégal

- **La forte hausse du service de la dette publique en 2018**

Le service de la dette publique totale a progressé de 34,3% en 2018, tiré par sa composante extérieure. En effet, le service de la dette publique extérieure est évalué à 420,0 milliards en 2018 et composé de 230,7 milliards au titre du principal et de 189,27 milliards portant sur les paiements d'intérêts et commissions. Sur les 230,7 milliards, 110,1 milliards correspondent aux rachats d'une partie de l'Eurobond de 2011 et sur les 189,3 milliards, un montant de 18,2 milliards constitue les intérêts et commissions payés au titre de ce rachat. Il importe de préciser que ce rachat a eu lieu lors de l'émission de l'eurobond de 2018. Par conséquent, le service de la dette extérieure net de rachat est de 291,7 milliards dont 120,6 milliards de principal et 171,1 milliards relatifs aux intérêts et commissions.

- **La faible progression des recettes fiscales en 2018 en dépit du dynamisme de l'activité économique**

Les recettes fiscales se sont bien comportées en 2018 et sont en phase avec la croissance du PIB nominal qui est ressorti à 7,3%. Elles ont enregistré une hausse de 7,9% en 2018, pour représenter 15,3 % du PIB contre 15,2% en 2017. Cette augmentation reflète, principalement, les performances des recouvrements observées au niveau de l'impôt sur le revenu (367,3 milliards) et, dans une moindre mesure, de la taxe sur la plus-value immobilière, qui affichent des hausses respectives de 20,7% et 27,2%.

Togo

- **La forte baisse de la pression fiscale en 2018**

La pression fiscale est passée de 20,3% en 2017 à 18,4% en 2018. Cette baisse s'explique par l'effet conjugué du repli de 2,9% des recettes fiscales et de la hausse du PIB nominal. Toutefois, la pression fiscale devrait remonter à 21,0% en 2019. Il est à noter que le Togo a enregistré de bonnes performances en matière de mobilisation de recettes fiscales au cours de ces dernières années grâce aux réformes mises en œuvre.

- **Le niveau élevé du taux d'endettement**

Le Togo poursuit résolument la mise en œuvre de sa politique de réformes structurelles d'assainissement des finances publiques, de consolidation budgétaire, de maîtrise de l'endettement et de stabilisation du cadre macroéconomique. La rigueur dans la gestion des finances publiques a permis non seulement de réduire de façon significative le taux d'endettement mais aussi d'apurer, en moins de deux ans, les arriérés commerciaux et éviter l'accumulation des arriérés de paiement. Ainsi, le taux d'endettement est passé de 79,9% en 2016 à 73,6% en 2018 et à 70,3% à fin mars 2019.

1.4. Evaluation du programme pluriannuel de convergence réaménagé du Niger au titre de la période 2019-2023

La Commission a fait une présentation du programme pluriannuel qui a été suivie de discussions, d'observations et de recommandations.

Il ressort de cette présentation que, sur la période de mise en œuvre du programme, le taux de la croissance s'établirait en moyenne à 7,2% soutenue par l'ensemble des secteurs d'activité. Cette performance économique se réaliserait dans un contexte d'évolution modérée des prix.

En matière de finances publiques, les recettes budgétaires progresseraient en moyenne de 12,7%, les dons sont attendus en hausse de 3,6% et les dépenses publiques augmenteraient de 8,1%. Il en résulterait une amélioration continue du taux de pression fiscale qui atteindrait 17,7% en 2023 et du déficit budgétaire global en pourcentage du PIB qui passerait de 3,0% en 2019 à 2,0% en 2023.

En conclusion, le profil des performances décrit dans le programme pluriannuel de convergence montre que le Niger respecterait les trois critères de premier rang en 2019, horizon de convergence. Dans ces conditions, le programme est conforme au Pacte de convergence et la Commission recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

La délégation du Niger a confirmé la conformité de la présentation faite par la Commission avec le programme pluriannuel de convergence 2019-2023 réaménagé soumis en janvier 2019. Elle a, en outre, actualisé certaines données statistiques relatives au secteur réel et aux finances publiques. Les échanges ont porté principalement sur les raisons de la forte progression des recettes fiscales en 2018.

La délégation du Niger a indiqué que, au regard la faible performance des recettes fiscales en 2017, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de réformes à travers la loi de finances 2018. Ces mesures, portant sur la simplification du cadre législatif, la réforme de la TVA, la modernisation des moyens de paiement et la mise en place du Système informatisé pour le suivi des impôts et des contribuables (SISIC) ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale, visaient à accroître les recettes fiscales de 17,8%. A fin 2018, la mise en œuvre de ces réformes a permis d'obtenir des résultats beaucoup plus importants avec une hausse des recettes fiscales de 27,0%.

A la suite des discussions, le Sous-Comité a examiné et amendé le projet de Décision relatif au programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité du Niger au titre de la période 2019-2023. Il recommande au Comité des Experts Statutaire de le soumettre au Conseil des Ministres pour adoption, assorti des recommandations ci-dessous à l'attention des Autorités nigériennes :

- renforcer la sécurité et contenir les menaces pour favoriser une bonne mise en œuvre du PDES ;

- poursuivre l'amélioration de recouvrement des recettes pour dégager un espace budgétaire ;
- renforcer le dispositif de maîtrise des exonérations ;
- poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » afin de garantir la sécurité alimentaire.

2. Examen du projet de recommandation relative aux orientations de politique économique aux Etats membres de l'Union au titre de l'année 2020

2.1. Présentation de la Commission

La diversification, qu'elle soit sous l'angle horizontal avec le développement de nouveaux produits et de secteurs, ou vertical par une intégration des activités en amont et en aval dans un même secteur, pourrait constituer le pilier de la transformation structurelle des économies en Afrique subsaharienne.

Cependant, le constat en matière de diversification des économies des Etats membres de l'Union reste peu reluisant. Bien que le niveau du PIB par habitant soit en progression, notamment, dans les pays réalisant des taux de croissance forts et soutenus au cours de ces dernières années, le changement structurel marque encore le pas.

En effet, le secteur primaire, dominé par l'agriculture de subsistance reste dominé par des produits agricoles et des matières premières, le secteur industriel ne profite pas véritablement de son potentiel en dépit des productions agricoles abondantes. Le niveau de transformation des produits agricoles reste très faible et le secteur tertiaire, porteur de la croissance et pourvoyeur d'emplois, est dominé par le poids de l'informel.

Des réformes et actions individuelles et communautaires devraient favoriser le passage vers des économies plus diversifiées d'une part, et d'autre part, améliorer le niveau et la qualité de la production agricole pour répondre aux défis d'autosuffisance alimentaire et de transformation structurelle.

A cette fin, les recommandations suivantes sont formulées :

- Poursuivre l'amélioration de la productivité du secteur agricole, à travers la modernisation et la professionnalisation des exploitations agricoles familiales, en vue d'accroître l'offre et de répondre aux besoins en matières premières locales des unités industrielles ;
- Poursuivre les programmes de développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agro-industrie pour assurer la sécurité alimentaire et profiter des opportunités du marché régional et international ;
- Exploiter les avantages comparatifs de chaque Etat membre en vue d'un meilleur positionnement sur les chaînes de valeurs régionales ;

Ga

DN

- Poursuivre les actions incitatives pour le développement et la pérennisation des champions nationaux ;
- Développer des infrastructures de qualité, de conservation et de transformation des produits locaux ;
- Renforcer les actions de promotion de la qualité des produits locaux transformés pour une meilleure compétitivité ;
- Développer un réseau multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire et maritime) afin d'améliorer la connectivité aux corridors et assurer la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- Renforcer les capacités des Instituts de recherche développement et ;
- Poursuivre les efforts pour l'amélioration du climat des affaires.

2.2. Discussions et conclusion

Au terme des échanges, le Sous-Comité a examiné et amendé le projet de recommandation relative aux orientations de politique économique pour l'année 2020.

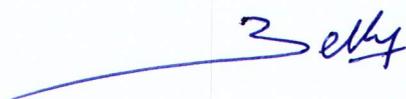
Il recommande au Comité des Experts Statutaire de le soumettre au Conseil des Ministres pour adoption.

3. Divers

Aucun point de divers n'a été inscrit.

Fait à Ouagadougou, le 31 mai 2019

Le Président



Monsieur BELLO Abdou Rafiou

Le premier Rapporteur



Monsieur Tassiou ALMADJIR

Le deuxième Rapporteur



Madame Oumy Ndiaye SARR